

<https://enseignants.se-unsa.org/AESH-queelles-perspectives-pour-2016-2017>



Enseignants de l'Unsa

AESH : quelles perspectives pour 2016-2017 ?

- Je suis... - AED - AESH - CUI -

Date de mise en ligne : mercredi 7 septembre 2016

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

L'année scolaire qui débute devrait voir se concrétiser les annonces de François Hollande, en mai dernier, à la Conférence Nationale du Handicap (pour rappel : transformation de 56 000 emplois de CUI en 32 000 AESH sur les 5 prochaines années).

Déjà, des agents auparavant en CUI ou dont la fin de contrat est proche, se sont vu proposer la signature d'un CDD d'AESH, laissant entrevoir la possibilité d'un CDI après six années d'ancienneté.

Rappelons que jusqu'alors le nombre d'AESH en CUI dépassait largement le nombre d'AESH en CDD/CDI : illogique, surtout depuis la création du métier d'AESH en 2014.

Pour le SE-Unsa qui avait dénoncé cet état de fait ([lire ici](#)) ces premières transformations sont une bonne nouvelle.

Le gouvernement annonce donc qu'à l'horizon 2021, 50 000 AESH reconnus et formés exerceront dans les écoles et établissements du second degré.

La formation au Diplôme d'Accompagnant Éducatif et Social (AES) leur sera proposée à partir de cette rentrée, mais de manière très inégale sur le territoire, et souvent à un coût bien trop élevé.

Le SE-Unsa demande que des solutions soient trouvées rapidement, notamment en termes de financement et d'adaptation du temps de service : on ne peut pas demander à des personnels précaires de payer leur propre formation !